

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/b72d315593ef36bb89c2c0a5>

Date d'obtention : 2023-11-27 21:29:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que nous sommes 3 partenaires dans une situation de sexto avec chacun nos mandats respectifs et clairs. C'est une méthode qui semble efficace et rassurante pour le personnels scolaires. La méthode SEXTO permet de dresser rapidement le portrait de la situation et nous indique le niveau d'intervention à privilégier. Je retiens la différence d'intervention entre un acte malveillant et impulsif ainsi que les interventions à privilégier pour chaque actes. De plus, je retiens que nous devons confisquer les cellulaires et ne pas regarder le contenu de ceux-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse Sexto est un clé en main qui facilite nos interventions et nous rassure dans ceux-ci. Être confiant qu'on fait la bonne chose dans une situation aussi délicate. La grille d'évaluation de l'incident va m'aider à bien compléter mes interventions. Cela va m'aider à faire de meilleure intervention auprès des victimes, témoins et instigateurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de la confidentialité.

M'assurer de rencontrer tous les élèves impliqués dans la situation, remplir avec ceux-ci la grille évaluation de l'incident avec chaque personne.

Bien définir l'acte de l'instigateur pour faire la bonne intervention auprès de ce dernier.

Confisquer les appareils électroniques si j'ai un doute que l'élève possède de la pornographie juvénile, ne pas faire de vérification de photos ou vidéo sur l'appareil.

Contacter la police à la suite des interventions auprès des élèves (le moment dépendra de l'acte impulsif ou malveillant).